

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Rolla le 5 Mars 1799

Louise Manuël de Silletta

2169 pour tout

en argent

de la Commune de l'Hopital

La Commune

Point

à l'usage de l'école

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses de la Régente de l'Ecole des Siernes-Piquats, 1796

C'est le Pasteur de Rougemont qui les a écrites, mais en plus grande partie copiées sur celles de la Régente. Il s'est borné à en corriger l'orthographe, et à suppléer au manque de réponses à quelques questions, & à rendre son ouvrage plus lisible.

L. 88.

Les Siernes-Piquats.

Vallée isolée.

de la Commune de Rougemont

Paroisse & Agence de Rougemont.

Pays d'en haut - Romand.
du Léman.

Sept ou huit maisons dans le premier quart d'heure.
Deux ou trois à demi lieux de distance.

Les Siernes-piquats, lieu de l'école, la Clusaz & Devers-Champ.

Des 2 derniers demi heures.

de la Clusaz 4 enfants, de 12 des Siernes-Piquats

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

L'École du Crêt de Fleindroz à une lieue, celle de la Manche à demi lieue, mais séparées par un précipice au bord duquel est un chemin dangereux en été & impraticable en hiver.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

La prière, la lecture, le catéchisme, le psautier & le chant des psautiers.

On tient l'école que quatre mois, en hiver.

La Bible & le Testament, & livres de prières qui sont en usage, les psautiers.

On les observe tant que l'on peut.

Depuis neuf heures, jusqu'à trois heures.

Les enfans sont classés.

I I I.

R A P P O R T S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

*Les parents de enfans de cette vallée, à défaut de Régent, ont payé la Régente qui est établie l'année par cette année la commune a approuvé cet établissement & elle a donné une indemnité à l'institutrice, = a déjà reçu un à compte.
De Rougemont.
Susanne Jaugy, femme de David Desplais.*

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles
b. En été, }

56 ans.

Une fille.

Depuis bientôt deux ans.

à Rougemont. Tailleur.

Aucune.

16 enfans.

En hiver.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Les enfans portent la buche pour chauffer la chambre d'école.

Un père de famille a prêté la maison, ou plutôt la chambre, sans indemnité.

1477

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Voyez l'article 11.° a. sous le Titre III où est la réponse
L'année passée elle a reçu d'une cotisation en
les pères des enfants de cette école 4 L. par mois
cette année elle n'a rien eu d'eux; mais
la Commune lui a promis une indemnité
& elle a reçu un léger à compte.

La commune doit faire la pension.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

La Vallée d'outre Rhodan, autrement dite la Manche.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Vallée isolée & séparée du Village de Rougemont par une montagne qui s'abaisse un peu

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Elle fait partie de la commune de Rougemont. Soit rapide & mauvais en tout temps.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la paroisse & De l'Agence de Rougemont.

d. District

Du Pays d'en haut Romand.

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a point de lieu déterminé pour y tenir l'école mais, on suppose que la chambre où elle se tient soit au centre de cette vallée, il y aura environ 16 maisons par quarts d'heure. (Il est déterminé par quarts d'heure, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure, & autant dans le troisième. D'ailleurs les chemins dans ces mêmes distances sont rendus plus longs, plus pénibles, & quelque fois fermés par les neiges.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Vallée d'outre Rhodan ou la Manche qui comprend encore le vallon des Ouges. Du reste chaque maison à son nom.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Les réponses aux deux articles précédents montrent que l'on ne peut faire à celui-ci une réponse déterminée.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Les maisons de cette vallée appartiennent pour la plupart à des particuliers qui ne les habitent qu'une partie de l'année; les uns n'y sont avec leurs enfants qu'au commencement de l'hiver, d'autres y viennent à la fin; d'autres y sont toute l'année. Ainsi du commencement de l'hiver à la fin le nombre des écoliers varie de 25 à 43 enfants. Lorsque les pères vont dans leurs autres habitations leurs enfants fréquentent les autres écoles de la paroisse qui sont à leur portée.

178

89